



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement de la téléconsultation - Moyens dédiés

Question écrite n° 23275

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le développement des téléconsultations médicales. Depuis septembre 2018, dans le respect de certaines conditions, ces téléconsultations sont remboursées par l'assurance maladie. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le système de santé français afin de favoriser un plus large accès aux soins pour l'ensemble des assurés, notamment dans les zones où la démographie médicale évolue défavorablement. Néanmoins, un an après le lancement du dispositif, il apparaît que le nombre de téléconsultations prises en charge a été de 60 000 avec environ 1 650 médecins libéraux qui y ont eu recours. Ce chiffre semble inférieur aux prévisions et laisse augurer de réelles difficultés pour atteindre l'objectif affiché de 500 000 actes en 2019. Au regard de ces éléments, elle souhaiterait qu'elle puisse lui faire part de son analyse de la situation, des nouveaux objectifs éventuellement définis et des moyens qui pourraient être dédiés à un déploiement plus rapide des téléconsultations.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23275

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8436

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)